

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice de l'administration et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 13 juin 2022** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'installation d'une thermopompe extérieure dans la marge avant (façade principale) de la résidence alors que le règlement de la zone ne permet pas de thermopompe dans la marge avant.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 455 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 15, rue St-Germain à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de M. Sébastien Marcil.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 26^e jour du mois de mai 2022.

(Original signé)

Isabelle Morin
Directrice de l'administration et greffière-trésorière adjointe